



Mariage

Se marier à Batz-sur-Mer

Le mariage doit être célébré dans une commune avec laquelle au moins l'un des 2 futurs époux a un lien durable, c'est à dire :

➤ Batz-sur-Mer est le domicile ou la résidence **de l'un des futurs époux**

OU

➤ Batz-sur-Mer est le domicile ou la résidence **d'un parent** de l'un des futurs époux

Démarches et documents à fournir

Retrouvez les documents à fournir en cliquant sur le lien ci-dessous, ainsi que dans le guide du mariage que vous pouvez télécharger en colonne de droite.



Mariage : procédure et documents nécessaires | Service-public.fr

Quelle procédure ?

La préparation administrative de votre mariage se passe en 3 étapes :

<https://www.batzsurmer.fr/vie-pratique/etat-civil-citoyennete/mariage?>

- > Constituez votre dossier
- > Prenez rendez-vous 2 à 3 mois avant la date du mariage en appelant le service Accueil - Etat civil de Batz-sur-Mer
- > La présence des deux futurs époux est obligatoire lors du rendez-vous en mairie pour déposer l'intégralité des documents de votre dossier et à l'organisation de votre mariage.



Pour l'organisation logistique de votre mariage, et en particulier la réservation d'une salle municipale, vous pouvez **[cliquer sur ce lien](#)**



MAIRIE DE BATZ-SUR-MER

34 rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer
accueil@mairie-
batzsurmer.fr
02 40 23 92 25

Conformité RGA
Non conforme

